

30.11.2000 - 09:46 Uhr

Nouveau mode de facturation des médicaments: Danger d'explosion des coûts!

Martigny (ots) -

Le nouveau modèle de rémunération des pharmaciens qui doit entrer en vigueur l'an prochain provoquera une explosion des coûts des médicaments dits "bon marché". La Conférence d'assureurs suisses maladie et accident (Cosama) tire la sonnette d'alarme. Il faut éviter toute dérive dans le secteur des médicaments qui représente, à lui seul, le cinquième des charges de l'assurance obligatoire des soins (LAMal).

Le prix d'un certain nombre de médicaments peu coûteux (de moins Fr. 50.-environ) va presque doubler l'an prochain. L'emballage de 30 dragées du Voltaren passera, par exemple, de Fr.12.65 actuellement à plus de Fr. 20.-. Ce nouveau modèle de rémunération tient mieux compte des activités de service déployées par les pharmaciens. Il combine la perception d'un tarif pour le conseil des clients et le prélèvement d'une marge pour les frais de distribution.

Actuellement, les officines tirent leur revenu de la marge (de 33%, en moyenne) qu'elles perçoivent sur leurs ventes. Dorénavant, l'addition de la taxe pour le conseil et de la nouvelle marge provoque un renchérissement substantiel des médicaments dits "bon marché" qui sont aussi les plus utilisés. Les médicaments onéreux (jusqu'à Fr. 1'000.- environ), en revanche, seront meilleur marché. Mais on craint que cette réadaptation des prix provoque une augmentation de la facture globale. Cette forte hausse du prix des médicaments dits "bon marché" posera d'énormes problèmes dans les régions frontalières dont les assurés seront tentés de passer chez nos voisins européens pour acheter ces médications à des tarifs bien plus avantageux.

Les assureurs membres de Cosama qui comptent plus de 1,5 millions d'assurés ne peuvent accepter de nouvelles hausses du coût des médicaments. Les frais de pharmacie à charge de la LAMal connaissent, en effet, une croissance exponentielle: + 25,7% au cours des trois dernières années. Or, les médicaments représentent un cinquième des charges des assureurs. Après les hôpitaux et les médecins, c'est le poste le plus lourd des dépenses: près de 3 milliards de francs en 1999. Toute évolution des tarifs dans ce secteur aura donc une influence marquante sur les coûts de la santé.

Les craintes des assureurs sont encore accentuées par l'incertitude qui plane quant à la perception de la TVA sur les prestations du pharmacien. Si cet impôt devait être prélevé, ce sont plus de 8 millions de francs supplémentaires par année qui seraient mis à la charge des assureurs.

Enfin Cosama salue l'introduction d'un droit de substitution des médicaments originaux par des génériques moins chers, mais compte sur la collaboration active des pharmacies pour délivrer ces préparations. Elle estime, néanmoins, que cette tâche ne devrait pas être rémunérée en sus.

Pour les assureurs de Cosama, il y a un réel danger de voir la facture pour les médicaments fortement augmenter en Suisse. C'est la

raison pour laquelle ils refusent, pour l'instant, un modèle compliqué qui assure le revenu global des pharmaciens, mais ne donne aucune garantie de neutralité des coûts.

Assureurs membres de Cosama : Assura, Caisse-maladie CFF, Groupe Mutuel, Hotela, Intrax, La Caisse Vaudoise, Philos et Supra

Contact:

Vincent Claivaz, tél. 0848 848 112, Mobile +41 79 345 56 65.
Jean-Michel Bonvin, Prés. de la commission de la communication.
[004]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000891/100001999> abgerufen werden.